



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 11521

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'horaire de télédiffusion des matches de la ligue 2. La ligue de football professionnel (LFP) a vendu les droits de télédiffusion des matches de la ligue 2 (saison 2012-2013) à la chaîne de télévision *beIN Sport* et avancé l'horaire des rencontres à 18 h 45 le vendredi contre 20 heures auparavant. Cette décision ayant pour but de ne pas concurrencer le match de ligue 1 diffusé par la même chaîne à 20 h 45 le même jour. Or le décalage des rencontres de ligue 2 au vendredi soir a d'ores et déjà eu un impact significatif sur les affluences dans les stades. Après les premières journées, cette tendance s'est accentuée avec le décalage des matches à 18 h 45. Si les droits de télédiffusion constituent une source de revenus non négligeables pour les clubs sportifs, il n'en demeure pas moins que la logique sportive et la dimension populaire du football doivent primer sur ces intérêts financiers. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage afin de permettre la diffusion des matches de ligue 2 à un horaire plus adapté aux spectateurs.

Texte de la réponse

La ligue de football professionnel (LFP) est compétente, en application des dispositions combinées des articles R. 132-12 et R. 132-13 du code du sport, pour commercialiser à titre exclusif les droits d'exploitation des compétitions qu'elle organise. Les procédures d'appel à candidature font l'objet d'un processus long et minutieux. La LFP avait proposé aux chaînes candidates plusieurs horaires de diffusion possibles pour les matches de la ligue 2 : le vendredi à 18 h ou 19 h, le samedi à 14 h ou 15 h, le lundi à 20 h ou 21 h. Alors qu'aucune offre n'a été faite pour le vendredi 19 h, une offre a été présentée par « beIN Sport » pour le vendredi 18 h, deux l'ont été par « beIN Sport » et « Eurosport » pour le samedi après midi et enfin, une offre a été présentée par « Eurosport » pour le lundi soir. Le comité de pilotage de la LFP a écarté les propositions pour les samedis après midi et lundis soir et a décidé de rentrer en négociation exclusive avec « beIN Sport », meilleur offrant, pour tenter de négocier avec la chaîne un horaire de diffusion plus tardif le vendredi soir. A l'issue de ces négociations, « beIN Sport » a accepté de revoir sa proposition et de fixer le démarrage du match à 18 h45. Conscient des inconvénients de cet horaire, la LFP vient d'obtenir de la part de « beIN Sport » que les deux multiplex de début de saison et les deux multiplex de fin de saison démarrent non pas à 18 h45 mais à 20 h30. Au total, ce sont 116 matches de ligue 2 sur 380 qui auront lieu soit le vendredi à 20 h30 soit le samedi à 14 h ou le lundi à 20 h. Si ce changement d'horaires ne satisfait pas l'ensemble des amateurs du football et des professionnels de ce secteur d'activité, la proposition faite par le nouvel opérateur va dans le bon sens. La LFP conduira certainement, avec l'opérateur et les présidents de clubs de ligue 2, un bilan de cette première saison de diffusion de la ligue 2. La ministre chargée des sports veillera à être informée de ce bilan et des conséquences à en tirer pour le bénéfice de tous les acteurs et passionnés du football.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11521

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6675

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 7013